

La Majoration pour la Vie Autonome (MVA)



Les aides financières.

Présentation de la MVA :

La Majoration pour la Vie Autonome (MVA) est une allocation qui s'ajoute à l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

Elle permet aux personnes en situation de handicap vivant dans un logement de faire face aux dépenses que cela implique. (Par exemple, pour une installation d'un monte-escalier.)

Pour pouvoir en bénéficier, il faut remplir certaines conditions liées notamment au taux d'incapacité (80 % au minimum).

La MVA est attribuée automatiquement par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou par la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

La MVA est versée mensuellement.

Si vous ne percevez pas de
revenu d'activité.

Si vous percevez
l'AAH.

Si vous percevez une
aide au logement.

Les conditions
d'attribution de
cette aide et
autres
renseignements:

Si vous vivez dans un
logement indépendant.

Si vous avez un taux
d'incapacité d'au
moins 80%.